



**Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 26 novembre 2021
En personne et par vidéoconférence Zoom**

PROCÈS-VERBAL

Présents : G. Phillips (président), C. Awada, S. Crawford, P. Ives, R. Kossick, K. Mansfield, M. English, E. Tremblay

Par Zoom : N. Bois, J. Brulotte, A. Picotte, G. Kopytko, C. Lonmo, A. Nemeč, H. Delnick, A. Okladov, A. Trau, J. Lafontaine, J. King, S. Rehman

Personnel : J. Courty, A. Lizotte, J. George, S. Salter, K. Thériault et J. Ouellette (en personne)

Absents : M. Collins, D. Monafu

1. Rappel à l'ordre

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 5 et confirme que le quorum est atteint.

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné en tant que personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion; les préoccupations doivent être portées à son attention par courriel.*

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN (26 novembre 2021)

Aucun ajout n'est demandé.

Résolution visant l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : E. Tremblay

Abstention (1) Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.3 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (29 octobre 2021)

Résolution visant l'adoption du procès-verbal de la réunion du CEN du 29 octobre 2021, avec modifications.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : M. English

Discussion : En ce qui concerne le point 2g, qui porte sur la liste des résolutions pour l'AGA de 2021, il est noté que le document final distribué ne mentionne pas les recommandations proposées par E. Tremblay concernant la réception à l'avance des résolutions aux fins de validation, la prise en compte des éléments du Code d'éthique aux fins de gestion des conflits et la rédaction d'une note explicative pour les résolutions proposées. A. Lizotte reconnaît les omissions et confirme que les suggestions ont été approuvées. De plus, la virgule supplémentaire après « disqualifié » sera supprimée. Enfin, le nom de Sharon Salter sera ajouté dans la section « Présents ».

Abstentions (2) Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.4 Examen et approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CEN (28 octobre 2021)

Résolution visant l'adoption du procès-verbal de la séance publique du CEN du 28 octobre 2021, avec modifications.

Proposée par : R. Kossick

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Il est demandé d'ajouter les noms de Sharon Salter et de S. Crawford dans la section « Présents », ainsi que de supprimer le nom de J. Lafontaine dans la section « Absents » pour tenir compte fidèlement des personnes présentes.

Abstentions (8) Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

2. Rapports

2.1 Rapport du président : L'AGA nationale s'est bien déroulée, malgré des bruits dérangeants de construction à la fin de l'assemblée. Au total, 204 membres étaient présents sur les 500 qui se sont inscrits pour y assister en personne. Les discussions ont porté principalement sur l'augmentation des cotisations, le budget et les nouveaux Règlements. Les problèmes techniques liés au mode de scrutin, qui sont survenus parce que toute l'information n'avait pas été téléchargée, ont été corrigés au bout du compte. Les résultats des votes et des résolutions seront annoncés cet après-midi.

Les membres des sections locales continuent d'assister à leur AGA. À la suite de la dernière réunion du CEN, le président a participé aux AGA suivants : Affaires mondiales Canada, Toronto, Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et dans les ministères et organismes suivants : Patrimoine canadien, Environnement et Changement climatique Canada, Conseil national de recherches Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. La baisse du taux de participation est attribuable à la tenue virtuelle des AGA des sections locales.

Le protocole d'entente concernant la levée du moratoire sur le paiement des congés annuels et des congés compensatoires doit prendre fin le 31 mars 2022 et n'a pas encore été signé en raison des préoccupations que d'autres agents négociateurs ont soulevées. Depuis un an, le président collabore avec l'employeur afin de réduire au minimum les répercussions négatives possibles sur les membres en proposant diverses solutions de rechange aux membres contraints d'encaisser leur solde de congé à la fin de la présente année. L'une d'elles consiste à envisager de transférer tous les congés excédentaires dans une banque de congés de retraite ou une banque séparée de congés spéciaux accessible aux membres. L'employeur n'était pas favorable à cette proposition, invoquant le changement de système comme un obstacle. Une fois le protocole signé les paiements automatiques seront échelonnés sur une période de 5 ans, du 31 mars 2022 au 31 mars 2026. Les membres pourront recevoir chaque année, et ce, pour les cinq prochaines années, des paiements pour 20 % de la banque de congés actuelle. Cela empêchera la possibilité de reporter plus de 35 nouveaux jours de vacances au cours d'une année. De plus amples renseignements seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

Le 24 novembre 2021, le président a été l'un des présentateurs de la cérémonie annuelle de remise des prix du Bureau de la traduction. Cette année, la lauréate du Prix d'excellence des langagiers professionnels était Isabelle Buteux, membre de l'ACEP. Le prix est remis aux employés afin de reconnaître les contributions importantes au rayonnement national ou international du Bureau.

Le président a participé au Comité mixte syndical-patronal sur la prochaine génération, où les discussions de réunion portent principalement sur le nouveau système de paie des RH, en cours d'élaboration pour remplacer Phénix. Les services d'un nouveau fournisseur, Ceridian, ont été retenus pour la phase de conception et d'expérimentation de 18 mois de cette initiative, qui met l'accent sur l'accessibilité des personnes handicapées et ayant une déficience visuelle, ainsi que sur la dimension de données de l'exigence relative aux langues officielles. Patrimoine canadien sera le premier ministère à participer au projet pilote. D'autres ministères seront pris en considération en fonction de la réussite de l'initiative.

Bien que le processus budgétaire ait commencé, les résultats du scrutin à l'AGA auront une incidence sur les chiffres globaux. De plus amples renseignements seront fournis dans le rapport du Comité des finances.

Le président continue de rencontrer toutes les deux semaines le nouveau sous-ministre adjoint, Conditions d'emploi et relations de travail, S.Diotte. Des discussions ont été amorcées pour stimuler la négociation collective EC avant l'expiration du contrat, dans le but d'obtenir une nouvelle convention collective avant l'expiration de la convention actuelle. La participation de l'équipe de négociation EC sera déterminante tout au long des négociations.

Une réunion productive a eu lieu avec le Caucus des employés fédéraux noirs le 8 novembre 2021. Le Caucus a élu une nouvelle présidence, qui a rencontré le président

pour discuter d'enjeux liés à la défense des droits des fonctionnaires fédéraux noirs en milieu de travail.

Le président a rencontré le Comité des relations syndicales-patronales le 24 novembre 2021 pour discuter des sujets d'un prochain colloque, qui doit être tenu en personne à Ottawa en septembre 2022.

Le président a également rencontré des représentants du Conseil du Trésor et des agents négociateurs au cours des séances du Conseil national mixte (CNM) tenues les 2 et 16 novembre.

Les réunions prévues à venir sont une réunion du Comité directeur mixte sur le Programme d'apprentissage mixte; une réunion du CNM le 29 novembre; une réunion du CNM avec les présidents des agents négociateurs le 30 novembre 2021; et une assemblée plénière du CNM prévue le 1^{er} décembre 2021. Les deux prochaines séances de formation de la direction avec le coach en leadership Tim Robinson auront lieu le 2 décembre 2021. Une réunion avec Stephen Diotte est prévue le 6 décembre 2021. Des AGA de sections locales au Manitoba et une réunion avec la Gendarmerie royale du Canada auront lieu les 7 et 9 décembre respectivement. On rappelle aux membres du CEN les vacances prolongées du président, du 15 décembre au 21 janvier, période au cours de laquelle A. Picotte assumera la présidence par intérim.

2.2 Rapport du directeur général : Une copie du rapport du directeur général fait partie des documents de la réunion. Le rapport décrit le contenu structurel des activités et présente en détail les griefs. Compte tenu de la charge de travail importante que la préparation d'un résumé complet suppose, le rapport du directeur général sera présenté au CEN aux deux mois. Toute suggestion par l'équipe de direction de sujets possibles à aborder ou ayant trait au format du rapport peut être adressée à J. Ouellette.

Relativement à la demande du CEN d'envisager la mise sur pied d'une plateforme de discussions, des progrès ont été réalisés dans la rédaction d'une directive. Celle-ci sera présentée au CEN au début de la semaine prochaine afin de recueillir des commentaires et des suggestions sur les procédures relatives à la plateforme. Une fois la rétroaction reçue, l'équipe de direction commencera à travailler à la création d'adresses électroniques. Les adresses de courriel seront pleinement fonctionnelles d'ici janvier 2022.

En ce qui concerne les relations de travail, les efforts relatifs à la politique de vaccination ont entraîné une quantité importante de travail à l'interne. L'Association a donc retenu les services de l'agent des relations de travail (ART) J. Baizana pour une période de deux mois. Son mandat consiste à superviser cette question avec le concours d'A. Lizotte et de la conseillère juridique de l'ACEP, I. Petrin, afin d'assurer une approche uniforme à l'égard de la terminologie adoptée pour les griefs et de déterminer les dossiers à faire avancer.

Une formation à l'intention des délégués syndicaux et des dirigeants de section locale doit avoir lieu de manière virtuelle en janvier et février 2022. Les dates restent à déterminer. L'agent de formation travaille à la mise en œuvre de nouveaux projets, notamment au chapitre de l'élaboration d'outils en ligne pour les membres, les délégués syndicaux et les dirigeants de section locale. Il est recommandé d'envisager la tenue d'une formation hybride afin de permettre aux membres d'y assister en personne. En réponse, il est dit que la question sera étudiée en vue des séances de formation de mars et avril.

Le bureau national envisage de doter le poste de traducteur-réviseur au début de janvier 2022 et cherche activement à pourvoir le poste de conseiller juridique.

L'Association a collaboré avec l'employeur pour négocier une avance de 1,4 M\$ (*sans intérêt*) de l'indemnisation due à la suite des problèmes découlant de Phénix et à affecter à la résolution des dossiers. Ces fonds ne sont pas considérés comme des revenus. Un prêt (avance) de six mois a été versé et a été reçu cette semaine. Une somme totale de 1,78 M\$ doit être remboursée au cours des 36 prochains mois. Les membres de l'équipe de direction et le président du Comité des finances se réuniront sous peu pour déterminer la gestion et l'utilisation adéquates des fonds.

2.3 Rapport de la conseillère principale : Les dernières statistiques (24 novembre 2021) du CNM sont les suivantes : 79 nouveaux cas de COVID-19 ont été signalés, pour un total de 6 295 depuis le début de la pandémie, dont 407 cas toujours actifs. Un nouveau refus de travailler a été déposé au titre du *Code canadien du travail* au cours du dernier mois, pour un total de 85 depuis le début de la pandémie. En ce qui concerne les fermetures de bureaux, la fermeture de trois nouveaux bureaux a été signalée, pour un total de 11 238 employés affectés, dont 6 871 continuent d'être affectés. Au chapitre de l'attestation de vaccination, une préoccupation liée à la protection de la vie privée et au besoin de savoir a été soulevée, à savoir que seuls les superviseurs immédiats devraient avoir accès aux renseignements personnels contenus dans le système, car il y a eu des cas où des personnes qui ne faisaient pas partie de la direction ont pu accéder à ces renseignements. En réponse, il a été recommandé de tenir d'autres discussions en personne et de soulever directement la question auprès du Conseil du Trésor.

Le Conseil du Trésor a récemment publié plusieurs mises à jour de directives, y compris les directives relatives à la COVID-19 du Programme de santé au travail de la fonction publique. Mises à jour en consultation avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique, celles-ci traitent des protocoles de retour au travail et ont été publiées le 15 novembre. Les directives ne sont pas prescriptives et permettent une certaine souplesse dans l'approche de la mise en œuvre des pratiques préventives de façon à ce qu'elles soient adaptées aux exigences opérationnelles, au milieu de travail et aux fonctions des employés des ministères. Les directives décrivent la capacité d'augmentation graduelle de l'occupation des immeubles et une pleine occupation potentielle en fonction des besoins de main-d'œuvre, en plus de tenir compte des mesures de distanciation physique. Elles comprennent également un outil d'évaluation des risques qui permet aux ministères et aux organismes de déterminer un niveau de risque approprié. La politique sur les vaccins de

rappel demeure évolutive et peut changer en fonction des directives en matière de santé publique.

Les directives concernant le code 699 ont également été mises à jour. Elles ont été publiées le 15 novembre, comme les directives relatives à la COVID-19 du Programme de santé au travail de la fonction publique. Elles coïncident avec les dispositions relatives aux congés administratifs dans le cadre de la politique de vaccination obligatoire. À l'heure actuelle, l'utilisation du code 699 sera limitée et évaluée au cas par cas. Les gestionnaires doivent tenir compte de la disponibilité au travail et du statut vaccinal des employés.

Point sur les négociations sur les soins de santé de la fonction publique : La proposition que les agents négociateurs ont élaborée faisait partie des documents de la réunion du CEN de septembre. Les négociations ont été temporairement suspendues lors d'un ralentissement des activités au cours de l'été, puis en raison des élections. Elles ont repris le 24 septembre, et la plus récente réunion a eu lieu le 18 novembre. La nomination de la nouvelle présidente du Conseil du Trésor a eu pour effet d'interrompre les négociations, alors que l'orientation de la présidente est en cours. Un autre facteur qui retarde les progrès est le fait que le Conseil du Trésor a déclaré que seulement 50 % des économies générées pendant la durée des négociations seront réinvesties dans le régime. Cela va à l'encontre des résultats souhaités par les agents négociateurs. De plus, le Conseil du Trésor a exprimé sa réticence à accepter les propositions antérieures que les agents négociateurs ont présentées à la table, ce qui a mené à l'examen de la médiation comme option.

Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement a affecté plus de 6 M\$ à l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui vise à éliminer les obstacles systémiques dans les milieux de travail sous réglementation fédérale pour les personnes et les groupes (c.-à-d., les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles). Un groupe de travail a été formé en juillet, et 13 membres ont été choisis pour veiller à ce que la *Loi* reflète les réalités actuelles du milieu de travail, ainsi que pour prévenir tout obstacle au recrutement, au maintien en poste et à la promotion des membres des quatre groupes désignés. L'ACEP a présenté une lettre exprimant son intérêt à entreprendre des consultations afin de formuler des recommandations à intégrer à l'examen et attend une réponse du groupe de travail. On demandera l'aide du Comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour élaborer une réponse, qui sera transmise au CEN aux fins d'examen et d'approbation.

Pour ce qui est de la négociation BdP, la négociatrice en chef, J. George, et A. Lizotte dirigent le processus et ont rencontré les agents négociateurs le 5 novembre pour un examen des pratiques de négociation. La convention collective BdP doit expirer le 16 juin 2022. L'avis de négociation doit être signifié au plus tard le 16 avril 2022. Les prochaines étapes comprendront l'élaboration du sondage et la sélection de l'équipe de négociation.

2.4 Rapport de la directrice des politiques et négociations : BDPB : Une entente de principe de quatre ans a été signée. Elle prévoit une augmentation annuelle de 2,1 %, pour un total de 8,4 %. Une réunion a eu lieu hier avec les membres pour donner un aperçu de l'entente de principe. Le vote a commencé hier à 17 h et se poursuivra jusqu'à vendredi prochain.

Les préparatifs concernant les négociations pour le groupe TR progressent bien, compte tenu de la participation étroite du négociateur en chef et de la complexité de la dynamique au Bureau de la traduction. Le Conseil du Trésor a embauché un nouveau négociateur en chef. Les membres de l'équipe de négociation collective ont été sélectionnés et prévoient signifier l'avis de négocier le 18 décembre 2021. À la lumière des nombreux défis continus que le groupe TR doit relever, des options concernant des litiges potentiels sont en cours d'étude afin de régler certains des problèmes que les membres ont rencontrés. L'enjeu concernant les interprètes est devenu de plus en plus préoccupant vu le manque d'équipement adéquat, ce qui a entraîné au bout du compte des blessures. L'Association envisage de déposer une plainte au titre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité du *Code canadien du travail*. Elle envisage en outre de déposer un grief de principe relativement au système qui gère la période affectée pendant laquelle les traducteurs doivent exécuter les tâches assignées, car le temps alloué est insuffisant.

Le sondage d'EC a été publié le 17 novembre à l'aide de la nouvelle plateforme Microsoft Dynamic. Il doit être rempli au plus tard le 3 décembre 2021. Une réunion aura lieu par la suite, les 13 et 14 janvier 2022, afin d'achever la rédaction des propositions et de former une équipe de négociation collective avant la prochaine ronde de négociation collective. Un avis de négocier peut être signifié dès le 18 février 2022.

La politique de vaccination obligatoire du personnel de l'ACEP reflète les lignes directrices que le CEN a adoptées dans le cadre de sa position sur la vaccination. À l'heure actuelle, la meilleure ligne de défense consiste à travailler à distance de façon temporaire pendant toute la durée de la pandémie. Une preuve de vaccination sera exigée pour les employés qui retournent au lieu de travail. Elle sera également exigée pour les entrepreneurs et les visiteurs. En ce qui concerne les protocoles de retour au travail, on demandera l'avis du CEN quant à la position de l'Association sur la détermination du rôle de l'employeur dans l'établissement de cette exigence afin de bien outiller les représentants de section locale et les ART au moyen de questions à soulever au Comité de santé et de sécurité. En Ontario, les employeurs doivent établir un plan de sécurité lié à la COVID-19. La politique interne de l'ACEP de vaccination du personnel a été communiquée au Syndicat des employés de l'ACEP (SEA) aux fins de commentaires. La convention collective ne contient aucune disposition relative au télétravail du personnel de l'ACEP. Un plan de sécurité lié à la COVID-19 sera élaboré pour examen par le CEN en vue de la réunion de janvier ou février.

La politique en matière de harcèlement doit être renouvelée chaque année, conformément à la législation ontarienne. Cela n'a pas été fait l'an dernier, mais est en voie de l'être actuellement. Par ailleurs, le bureau national étudie la possibilité d'apporter des

modifications au processus prévue au Règlement n 5 afin de faciliter les interventions et les solutions rapides avant que les problèmes ne s'aggravent.

Comités locaux du Conseil du Trésor : Un groupe de travail présidé par Jean-François Fleury, sous-ministre adjoint au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), a été mis sur pied pour discuter des nouvelles réalités du milieu de travail, notamment en ce qui a trait au travail à domicile du futur. Le SCT sollicite une rétroaction de la part des agents négociateurs au sujet des lignes directrices en cours d'élaboration sur le milieu de travail du futur. Les agents négociateurs ont communiqué leurs préoccupations concernant la directive actuelle sur le télétravail, qui fait l'objet d'une approbation discrétionnaire. Ils demandent une plus grande certitude quant à la possibilité pour les employés de travailler à distance s'ils le souhaitent.

2.5 Rapport de la directrice des communications : En ce qui a trait à la sécurité des interprètes, une campagne de sensibilisation visant à accroître la pression sur le gouvernement est en cours de lancement afin d'accélérer la mise en place de mesures de protection dans un environnement hybride. Cela pourrait s'accompagner d'une stratégie en matière de litiges afin d'officialiser la position de l'ACEP. L'intention est de prévoir une réunion entre le président, G. Phillips, la présidente du Conseil du Trésor, Mona Fortier, et la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et receveuse générale du Canada, Filomena Tassi, afin d'accélérer le processus.

La page Web consacrée au CEN est en cours d'élaboration. Les membres qui n'ont pas encore fourni de biographie sont priés de le faire à l'attention de K. Thériault au cours des prochains jours afin qu'elle soit affichée avant Noël.

Un rapport annuel est en cours d'élaboration, de même qu'une campagne d'inscription à RAND afin de rejoindre les membres non inscrits. À l'heure actuelle, environ 35 % des membres sont inscrits à RAND. Le bureau national travaille à mettre la dernière main à la liste des membres à distribuer aux sections locales et prévoit qu'elle sera achevée au cours des prochaines semaines. Les présidents de section locale devront signer une entente de confidentialité avant de pouvoir consulter la liste.

Les résultats du scrutin à l'AGA seront publiés plus tard aujourd'hui.

2.6 Rapport du directeur des finances : Le processus de mise en œuvre des recommandations contenues dans la lettre du vérificateur est en cours. Avec l'aide du Comité des finances, les questions soulevées font l'objet de discussions en vue de l'officialisation des procédures, des politiques et des contrôles internes consignés. Une politique d'approvisionnement est également en cours d'élaboration pour assurer un cadre solide.

La première réunion budgétaire a eu lieu hier avec le Comité des finances pour examiner des sections du budget. Une réunion subséquente est prévue au début de

décembre pour mener des discussions approfondies concernant les plans de dotation et officialiser les sections restantes du budget.

Le directeur des finances a suivi des séances de formation polyvalente sur la paie avec M. Courty afin de pouvoir offrir un remplacement au besoin.

PAUSE-DÎNER

Résultats du scrutin à l'AGA : Le rapport d'InSite a été distribué au CEN par courriel. Les résultats sont les suivants.

Les membres ont approuvé toutes les résolutions, à l'exception de celle sur les bourses d'études et l'augmentation des cotisations. Le nombre exact des votes est lu à voix haute. Au total, 1 242 membres (environ 5 % des membres) ont participé au scrutin, comparativement à 500 l'an dernier. Pour ce qui est des prochaines étapes, l'équipe de direction se réunira pour réévaluer la situation et concevoir une solide stratégie en conséquence. Un rapport à l'intention du CEN sera par la suite rédigé avec une possibilité d'abstention pour chaque vote.

Points de discussion

- Il est suggéré d'envisager la tenue d'une réunion extraordinaire du CEN quant aux leçons à tirer du rejet de l'augmentation des cotisations afin d'explorer de meilleures approches, procédures et options de consultation des membres.
- Si l'augmentation des cotisations n'a pas été approuvée, il est confirmé que les dépenses ont été approuvées et que, par conséquent, les fonds affectés pour répondre aux besoins en dotation peuvent être tirés du compte d'épargne, soit des 1,7 M\$ provenant du gouvernement ou des fonds de réserve.
- Il est demandé s'il est possible de modifier les Statuts concernant l'obtention de l'approbation des membres avant d'augmenter les cotisations, de façon à permettre au CEN de prendre cette décision à titre d'organe directeur. En réponse, il est dit que cette proposition nécessiterait une modification du paragraphe 5.13 des Statuts afin que les membres renoncent à leurs droits de vote sur l'augmentation des cotisations, qui doit être approuvée par un vote à la majorité des deux tiers. De plus, comme il s'agit d'une pratique de longue date et par souci de transparence, les membres doivent être consultés, et contourner le processus actuel serait mal avisé et mal accueilli.
- Un membre du CEN affirme que, à l'avenir, il faut exiger un minimum de 2 000 votes des membres afin de protéger l'Association contre un groupe minoritaire et assurer une meilleure représentation des membres.
- Comme option, il est recommandé de permettre à l'Association d'épuiser une partie des fonds de réserve, de se retrouver en situation déficitaire pour les prochaines années, de préparer un relevé annuel montrant le manque à gagner et de présenter de nouveau le sujet aux membres aux fins de réexamen.

- Il est suggéré, au moment de proposer de nouveau aux membres une augmentation des cotisations, de séparer la demande d'augmentation de l'augmentation continue; ou d'inclure les deux dans le budget.
- Il est recommandé de détailler le projet d'utilisation prévue des cotisations augmentées afin d'informer les membres et de décrire ce qu'il adviendrait si ces fonds ne sont pas disponibles.
- Un membre du CEN recommande d'envisager l'embauche d'un stratège expert pour éviter d'essuyer un refus à l'avenir.
- Il est mentionné que la demande d'augmentation des cotisations doit être présentée à la lumière du rendement escompté afin de mieux informer les membres des avantages de l'approbation de l'augmentation des cotisations.
- Il est rappelé qu'il est important d'accepter la décision des membres et qu'il incombe toujours à l'Association d'aller de l'avant et de fournir diligemment aux membres des services abordables tout en protégeant efficacement les intérêts financiers du syndicat.

3. Mises à jour des comités

3.1 Comité des finances : Le 16 novembre, le Comité des finances a reçu en octobre 2021 les relevés financiers cumulatifs de l'exercice, qui comprenaient une liste des chèques de plus de 500 \$. En raison de la confidentialité des noms inscrits sur les chèques et des renseignements de nature délicate qui y sont joints, la liste n'a pas été affichée en ligne et, en conséquence, n'a pas encore été entièrement examinée et approuvée. Le président, C. Awada et H. Delnick se sont rencontrés au bureau de l'ACEP lundi dernier pour examiner tous les chèques de plus de 500 \$. Aucun problème majeur n'a été soulevé, mais des points mineurs nécessitant une plus grande clarté devront être examinés de manière plus approfondie. Une réunion subséquente a donc été prévue à cet égard. Une fois qu'une analyse en profondeur des dépenses aura été effectuée, les relevés financiers seront présentés au CEN pour approbation. En réponse à la question d'un membre du CEN, le président confirme que le paragraphe 13.3.3 des Statuts, qui porte sur les pouvoirs du Comité des finances, prévoit que les pouvoirs d'examen des dépenses de l'Association appartiennent au Comité des finances, et non au CEN.

La prochaine réunion du Comité des finances est prévue pour le 16 décembre 2021.

La raison pour laquelle le processus budgétaire a été lancé plus tôt cette année est de proposer une modification future du calendrier ou de l'exercice associé au processus budgétaire de l'Association de façon à ce qu'il commence au mois de juin ou juillet et à ce qu'il explore toutes les options viables. Le Comité des finances travaille avec diligence à la modernisation de la composante financière de l'organisation afin de présenter le budget avant son entrée en vigueur. De plus, l'échéancier actuel du processus budgétaire coïncide avec la fin de l'exercice de l'ACEP, ce qui se traduit par une lourde charge de travail pour le service des finances, qui doit préparer la clôture des grands livres et travailler avec les comptables durant cette période, ainsi que par du travail supplémentaire pour le personnel des finances afin de rapprocher les comptes de l'Association de l'exercice et ceux de fin d'exercice des régimes de retraite des employés.

Une réunion a eu lieu avec la société de gestion de patrimoine Cumberland pour examiner le portefeuille de l'Association, au cours de laquelle il a été décidé de modifier la répartition de l'actif en réduisant les avoirs en obligations et en augmentant les avoirs en actions. Un examen du portefeuille est censé avoir lieu tous les six mois conformément à l'entente, mais cela ne s'est pas produit. Le directeur des Finances a communiqué avec Cumberland. Une analyse de l'ensemble des investissements sera entreprise, et des discussions sur le montant de 1,7 M\$ seront tenues afin de déterminer la méthode optimale pour accroître les fonds. Un membre du CEN recommande d'examiner les axes d'investissement du portefeuille du point de vue stratégique social en mettant l'accent sur l'achat d'actifs compte tenu de leur bilan carbone.

E. Tremblay demande à devenir membre du Comité des finances. En réponse, le président du Comité des finances déclare qu'il n'y a eu aucun appel de candidatures, mais que, au moment de la nomination de nouveaux administrateurs du CEN, le Comité des finances examinera sa composition et que, si des membres supplémentaires sont jugées nécessaires, des candidatures pourront être présentées. À ce moment-là, E. Tremblay sollicite l'ensemble des membres du CEN pour qu'ils appuient sa candidature afin de siéger au Comité des finances. Elle demande l'appui du CEN afin qu'elle puisse siéger plus tôt que tard au Comité des finances, compte tenu du fait que la majorité des membres du CEN participent à l'appel de candidatures. H. Delnick demande que la personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement intervienne et examine les commentaires d'E. Tremblay.

Mesure de suivi : J. Ouellette examinera les commentaires d'E. Tremblay.

3.2 Comité des statuts et règlements (CSR) : Aucune réunion n'a eu lieu ce mois-ci en raison de problèmes de logistique et de l'incapacité d'atteindre le quorum. La présidente du CSR a rencontré A. Lizotte pour discuter des projets en cours et a fait rapport au CEN de certains des projets jugés prioritaires pour le Comité, y compris la rémunération du président; les bourses d'études, question qui est devenue caduque; et les changements apportés à la fin de l'exercice pour évaluer notamment les avantages et les inconvénients. C. Lonmo présentera un rapport à ce sujet au président du Comité des finances. Par ailleurs, le CSR travaillera à la dimension de gouvernance dans le but d'optimiser le calendrier des divers processus en examinant la séquence des événements afin d'atténuer le flux de travail du personnel dans différents domaines. Enfin, la CSR envisagera d'apporter des changements au Règlement n° 5 afin d'adopter au départ une approche plus informelle à l'égard du traitement des litiges avant de faire appel à un conseiller juridique.

Un questionnaire a été envoyé au président de chaque comité relativement aux problèmes concernant le recrutement de bénévoles, les échéances, etc. Les présidents de comité ont été priés de répondre au questionnaire, qu'il y ait ou non des problèmes dignes de mention.

3.3 Sous-comité des ressources humaines : Le président du Sous-comité des ressources humaines n'a pas encore été nommé. Les discussions à venir porteront principalement sur le refus des membres d'appuyer la proposition d'augmentation des cotisations. Il est recommandé d'examiner la candidature d'A. Butler compte tenu de l'expérience à titre de président qu'il a acquise dans le passé.

Mesure de suivi : J. Ouellette organisera la prochaine réunion du Sous-comité des ressources humaines pour discuter des besoins en dotation et de l'examen administratif.

PAUSE-SANTÉ

3.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques

Des défis mineurs ont été rencontrés dans la rédaction du mandat étant donné l'évolution rapide de la technologie, ce qui a mené à l'élaboration d'un document de mandat général. Les trois principales technologies seront présentées chaque année au CEN afin d'assurer un suivi des tendances en fonction des avancées. Par ailleurs, il est demandé à des bénévoles du CEN, en particulier ceux appartenant au groupe TR, de siéger au sous-comité. K. Mansfield se porte volontaire. Une modification favorable visant à changer le mandat de façon à ce que des personnes qui ne sont pas membres du CNE puissent siéger, selon un nombre maximum qui reste à déterminer, au sous-comité est proposée et acceptée.

Résolution visant à ce que le CEN accepte le mandat, avec modifications, du Sous-comité de perturbation et transformation numériques.

Proposée par : M. English

Appuyée par : S. Crawford

Abstentions (2) *Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité*

Mesure de suivi : Présenter au CEN à la réunion de janvier le mandat définitif du Sous-comité de perturbation et transformation numériques.

3.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion : La dernière réunion a eu lieu le 31 octobre. On a alors discuté des points que le CEN a présentés le 29 octobre, du plan d'action du Sous-comité et des liens avec la création d'une liste de réseaux portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Le 7 novembre, les coprésidents J. Lafontaine et G. Kopytko ont reçu la première ébauche des principaux objectifs découlant du mandat. Il est également confirmé que le changement de nom du Sous-comité, qui deviendra le Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), a été approuvé et que le changement sera donc pris en compte dans le mandat. Le changement de nom sera également pris en compte à l'avenir dans l'ordre du jour du CEN.

Sur les conseils de l'équipe des communications, J. Lafontaine a assisté à la Conférence sur la diversité et l'inclusion du gouvernement du Canada, qui s'est tenue le 4 novembre 2021. Une réunion de suivi a eu lieu le 23 novembre avec les membres des communications pour discuter des résultats de la Conférence.

Une réunion est prévue pour le 2 décembre afin de discuter de la façon de collaborer avec le Caucus des employés fédéraux noirs, comme il est indiqué précédemment dans le rapport du président.

3.6 Sous-comité sur les votes : A. Nemeč informe le CEN des réunions tenues de juillet à novembre 2021, au cours desquelles E. Tremblay s'est jointe au Sous-comité. Un autre bénévole du CEN sera sollicité sous peu. Le Sous-comité a pour mandat de régler les problèmes liés en particulier au faible taux de participation des membres. Il doit aussi se pencher sur des façons d'encourager les membres à voter sur les résolutions axées sur l'ACEP (p. ex. programmes RAND et programmes d'éducation et de sensibilisation). Le Sous-comité doit revoir le mode de scrutin pour déterminer ce que d'autres syndicats utilisent (p. ex. Alliance de la Fonction publique du Canada et Association canadienne des agents financiers). Entre-temps, l'équipe de recherche a rédigé un document décrivant les différentes options auxquelles les syndicats ont recours. La version définitive du document sera présentée au CEN à une prochaine réunion. Étant donné l'adoption de la nouvelle plateforme Microsoft Dynamics, les priorités pourraient changer, et d'autres recherches sur les fonctions de la plateforme seront considérées.

A. Nemeč explique plus en détail les spécifications compte tenu du document portant sur un système de scrutin à un tour à la majorité simple, que l'équipe de recherche a élaboré, et des recommandations présentées au Sous-comité. Le modèle de système de scrutin de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) a fait l'objet d'un large consensus, car il permet aux électeurs de classer les candidats. Le caractère technique du classement indique la majorité statistique, où la victoire n'est pas déterminée par le plus grand nombre de votes, mais plutôt par la plus grande majorité statistique, l'objectif étant d'obtenir un résultat plus représentatif. Cela a été démontré au CEN au moyen d'un écran partagé afin qu'il puisse mieux comprendre visuellement le système hybride utilisé par l'IPFPC. Le Sous-comité sur les votes tiendra d'autres discussions pour déterminer les seuils appropriés et examiner notamment le modèle de scrutin électronique par rapport au modèle conventionnel. On demande aux membres du CEN de réfléchir aux options possibles et d'envisager la nomination de deux nouveaux administrateurs du CEN au Sous-comité sur les votes.

4. Points de décision

4.1 Membres du CEN à l'équipe de négociation collective SEA-ACEP

(A. Lizotte)

La convention collective doit prendre fin le 30 avril 2022. Il est demandé aux bénévoles du CEN de faire partie de l'équipe de négociation collective et de participer à la prochaine ronde de négociation collective. L'équipe devrait se réunir en décembre ou au début de janvier pour examiner les propositions qui seront présentées. Un sondage Doodle sera réalisé si plus de trois membres du CEN se portent candidats.

Résolution visant à ce que le CEN choisisse trois (3) bénévoles du CEN pour siéger au Comité de négociation collective de l'ACEP en vue du renouvellement de la convention collective entre l'ACEP et le SEA, qui doit prendre fin le 30 avril 2022

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

Abstention (1)
l'unanimité

Vote à main levée : Résolution adoptée à

Les membres du CEN H. Delnick, G. Kopytko, A. Okladov, K. Mansfield, R. Kossick et E. Tremblay se portent volontaires pour faire partie de l'équipe de négociation collective. Un sondage Doodle a été réalisé, et G. Kopytko, A. Okladov et R. Kossick ont été sélectionnés.

5. Points de discussion

- a) Lettre de recommandations du vérificateur :** La note de service sur les plans d'action possibles a été diffusée, et le travail de mise en œuvre effectué par la directrice des finances, S. Salter, est en cours. Il s'agit d'un point qui sera ajouté à l'ordre du jour permanent du CEN.

6. Mesures de suivi

Voici l'état des mesures de suivi adoptées à la dernière réunion du CEN, en octobre 2021 :

- a)** Mise à jour du mandat du Sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion : ***Terminé.***
- b)** Représentation des membres et nombre de griefs en *instance* : ***Terminé.***
- c)** Mise à jour du mandat du Sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion : ***Terminé.***

La séance du CEN est levée à 15 h 52, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 26 novembre 2021.

APPROUVÉ par :

Président

Date